

Réponse du Conseil municipal au Conseil général

Postulat de Messieurs Marc BOSSONNET, Gaïl RAPPAZ et Johnny CHESEAUX « pour une sécurité autonome du SDIS »

Dans le cadre de ce postulat, nous avons cherché des renseignements auprès de plusieurs collectivités, ainsi qu'auprès des organismes cantonaux. L'inspecteur du feu pour l'Est Vaudois, Monsieur Marchetti, a déploré les difficultés à faire en sorte que les employés communaux s'engagent. Il ressort en effet que l'engagement en tant que pompier doit être le résultat d'une conviction, d'une envie, et non pas d'une incitation financière ou d'une condition à l'embauche. On pourrait, dans ces derniers cas, se retrouver avec des pompiers pas forcément motivés.

La commune a montré, par le passé, qu'elle est disposée à permettre à ses collaborateurs de faire partie de pompiers, et même d'y prendre des responsabilités, et il n'y pas de raison que cela change. Nous allons donc mettre toutes les chances de notre côté en proposant aux employés communaux de s'inscrire chez les pompiers, par exemple par le biais d'un flyer et d'affiches. Une visite de la caserne est également à prévoir pour susciter des vocations.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 18 mai 2022.

Commune de Saint-Maurice

Rrésident Xavier Lavanchy Secrétaire Alain Vignon